



Perpignan, le 28 avril 2020

Monsieur le Préfet des Pyrénées-Orientales  
Préfecture  
24 Quai Sadi Carnot  
66000 - PERPIGNAN

Monsieur le Préfet, président du CHSCT,

Alors que le gouvernement a annoncé le renouvellement du confinement jusqu'au 11 mai 2020, il nous appartient désormais de commencer à réfléchir aux dispositions qui devront être prises pour articuler au mieux la reprise exigée avec l'exigence de protection de la santé des salariés sur leur lieu de travail édictée par l'article L 4121-1 du code du travail.

Il nous paraît incontournable de prévoir la réunion du CHSCT dans les mêmes conditions que pour le PCA pour discuter et le cas échéant valider un plan de reprise des activités et ce avant le 11 mai.

En l'absence, nous serions amené à déposer une alerte pour danger grave et imminent dès la réouverture, même partielle, des services.

La période que nous traversons nous oblige en tant qu'organisation syndicale à la plus grande vigilance vis à vis du processus de déconfinement et des équipements de protection qui seront mis en place dans notre préfecture.

Le confinement et cette période de privation des libertés individuelles auront été un choc psychologique pour nombre de nos collègues. Un certain nombre de fractures sociales ont été exacerbées. Logement, accès au numérique, accès à un espace extérieur, à une alimentation équilibrée, continuité pédagogique de leurs enfants...Autant de problématiques qui ont augmenté tensions et frustrations y compris dans nos rangs. Ainsi, nous ne devons pas négliger l'impact psychologique de cette épreuve collective. Cette dernière risque d'ailleurs de voir ses effets aggravés par les décisions prises par le gouvernement en matière de droit à congés et qui créent d'ores et déjà de multiples frustrations et colères chez les agents qui en sont les victimes.

C'est pourquoi, pour la CGT Intérieur, toute reprise d'activité, même partielle, doit s'articuler de notre point de vue en 4 axes.

Il s'agit d'éviter tout d'abord de remettre en contact de façon aveugle fonctionnaires malades, fonctionnaires non malades et fonctionnaires immunisés. Dès lors, nous demandons qu'un certain nombre de dépistage et de tests sérologiques soient réalisés sur les collègues amenés à reprendre leur poste et ce au fur et mesure de la programmation de leur retour. Une campagne de tests de dépistage pour détecter les collègues porteur du virus et donc susceptibles de le transmettre devrait nous permettre pour le moins de les écarter d'une reprise immédiate afin d'éviter qu'ils soient sources de contamination. Aussi insatisfaisant soit-il, le dépistage sérologique s'il s'avère positif permet malgré tout de s'assurer de la réalité de l'immunisation de la personne concernée et de la désigner comme candidate à une reprise prioritaire. Cette campagne constitue pour nous un premier axe.

Ensuite, la continuité du respect des gestes barrières demeure un autre axe majeure incontournable. Il s'agit dans un premier temps d'établir d'ores et déjà avec les services de médecine préventive et statutaire la liste des agents concernés par l'une des pathologies indiquées dans l'avis du haut conseil de la santé publique et qui devront selon les orientations prises demeurer confinés après le 11 mai. Sur la distanciation sociale, la situation immobilière de chaque service doit être examinée. Trop d'agents sont affectés dans des locaux surpeuplés qui ne permettront pas de respecter la distance d'au moins un mètre entre eux. Des organisations de travail devront donc être trouvées pour permettre d'éviter une trop grande promiscuité. De même pour nos agents au contact du public, un changement total de pratique doit être envisagé. Mise en place généralisée d'hygiaphones fixes ou mobiles, baisse du nombre de rendez-vous et du nombre d'usagers reçus pour éviter une surpopulation des locaux concernés...Autant de mesures qui doivent d'ores et déjà être envisagées.

Bien entendu, tout cela doit s'articuler avec la mise à disposition en continue des matériels de protection. Et cela constitue le troisième axe. Masques, gels hydroalcooliques devront être à disposition des agents concernés par le déconfinement. La fixation du protocole de reprise doit d'autant plus être anticipé qu'il s'agit également de prévoir les commandes compte tenu des tensions présentes sur ce marché. La détermination du nombre d'agents présents à compter du 11 mai et la montée en charge progressive de leur retour sont les boussoles qui permettront les dotations adaptées pour chaque direction. Par ailleurs, l'usage des transports en commun, source majeure d'exposition au virus, par certains collègues doit être intégré dans nos organisations mais également être pris en compte dans les dotations individuelles de chacun.

Enfin, la dimension psycho-sociale de la situation et l'impact du confinement chez nos collègues devra faire l'objet d'une attention toute particulière. Que ce soit pour les collègues concernés par une reprise rapide et pour lesquelles la prise en compte des peurs devra être considérée mais également ceux, quelqu'en soit le motif, qui demeureront écartés du fonctionnement du service pendant encore quelques temps et avec lesquels le lien doit être maintenu, autant de difficultés auxquelles l'encadrement sera confronté. Je tiens d'ailleurs à préciser qu'un certain nombre de collègues nous ont fait part de leur sentiment d'isolement durant le confinement, ne partageant donc pas le satisfecit dont certains directeurs ont fait preuve lors de nos réunions informelles. Voilà succinctement l'analyse que nous portons sur les conditions de reprise.

En tout état de cause, le plan que nous demandons devra faire l'objet d'un document écrit, décliné et adapté pour chaque direction. Nous ne saurions accepter des conditions moins protectrices.

Dans l'attente, recevez Monsieur le préfet, l'expression de nos salutations républicaines.

La CGT préfecture  
des Pyrénées-Orientales